



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-136409>

Département(s) de publication : **16**

Annonce n° **25-136409**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-135033

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 08/12/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007182700055

Ville : Angoulême

Code postal : 16023

Grouperement de commandes : Non

Département(s) de publication : 16

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réfections définitives de voirie après travaux d'assainissement et d'eau potable

Code CPV principal - Descripteur principal : 45200000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de réfections définitives de voirie après travaux d'assainissement et d'eau potable. La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement. Il comprend un engagement sur un montant maximum de commandes de 1 000 000 Euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre en application du 2° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique. L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 4 ans. Les prix sont définitifs, et révisables à chaque date anniversaire.

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des offres est reportée au 16/01/2026 - 17h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/12/2025